

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 11 janvier 2005 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois et Serge Roy.

Également présents, monsieur Ronald Biard, directeur général intérimaire et Me Jacques Robichaud, greffier.

Absent pour cause : monsieur Daniel Lauzon, conseiller

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2005-01-01 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

Points ajoutés :

- Embauche de personnels temporaires – gardiens de patinoires.
- Avis de motion – règlement modifiant le règlement de zonage no 245, aux fins de limiter les accès au boul. Don-Quichotte dans la zone C04-420.
- Mandat professionnel et autorisation de signature – cession de terrains à la Ville (projet Millénium).
- Mandat à Génivar Groupe-conseil – étude additionnelle de faisabilité d'objectifs environnementaux de rejets – collecteur pluvial Baie Madore.

ADOPTÉE

2005-01-02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 DÉCEMBRE 2004, DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 21 DÉCEMBRE 2004 (19H00) ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE BUDGET DU 21 DÉCEMBRE 2004 (19H30)

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances régulière et spéciale tenues les 14 et 21 décembre 2004, au moins 24 heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 14 décembre 2004, de la séance spéciale du 21 décembre 2004 (19h00) et de la séance spéciale budget du 21 décembre 2004 (19h30), tel que présenté.

ADOPTÉE

2005-01-03 **RÈGLEMENT NO 402-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE NO 402 - ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 12 octobre 2004 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale no 402, aux fins d'y assujettir la zone C04-420 et de déterminer les objectifs et critères applicables;

Considérant qu'une demande de dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet de règlement a été immédiatement remise aux membres du Conseil présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que lors d'une séance tenue le 14 décembre 2004, le Conseil a adopté le premier projet de règlement no 402-1;

Considérant que ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Considérant que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture et que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par, le conseiller, Serge Roy et résolu que le Règlement no 402-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale no 402 aux fins d'y assujettir la zone C04-420 et de déterminer les objectifs et critères applicables » soit adopté.

ADOPTÉE

2005-01-04 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2004-16, LOT : 2 067 411 (16, CROISSANT SAINT-LOUIS)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2004-16;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure no 2004-16, concernant le lot 2 067 411 (16, croissant Saint-Louis), à l'effet de permettre l'implantation d'une remise dans la cour latérale adjacente à une rue avec une marge de 5,32 mètres au lieu de 7,5 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2005-01-05 **APPEL D'OFFRES GT2004-10 – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'ARCHE ET D'INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES - ADJUDICATION**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de prolongement de la rue de l'Arche et l'installation d'infrastructures municipales;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 2 décembre 2004;

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire.

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que le contrat pour les travaux de prolongement de la rue de l'Arche et l'installation d'infrastructures municipales soit accordé à **Excavation Loiselle et Frères inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de **137,092.50 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres et sa soumission du 2 décembre 2004. Le contrat est à prix forfaitaire.

L'adjudication est conditionnelle à l'obtention des approbations légales requises et à la mise en vigueur du règlement d'emprunt no 431.

ADOPTÉE

2005-01-06 **ENTENTE « BAC DE RÉCUPÉRATION » AVEC PEINTURES RÉCUPÉRÉES DU QUÉBEC INC. ET ÉCO-PEINTURE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, avec Peintures Récupérées du Québec inc. et Éco-Peinture, l'entente intitulée « Bac de récupération », relative à la collecte des résidus de peinture.

ADOPTÉE

2005-01-07 **PROJET D'ORTHO PHOTOGRAPHIE MÉTROPOLITAINE – SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CMM**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot signe une entente avec la Communauté Métropolitaine de Montréal pour une licence d'utilisation de données numériques d'ortho photographie.

ADOPTÉE

2005-01-08 **CIT DE LA PRESQU'ÎLE – QUOTE-PART DES FRAIS D'ADMINISTRATION DU CIT POUR L'ANNÉE 2005**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot accepte de payer au CIT de la Presqu'Île la somme de **6,990 \$**, représentant la quote-part de la Ville pour les frais d'administration du CIT pour l'exercice financier 2005.

ADOPTÉE

2005-01-09 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu de nommer M. **Jacques Montesano**, conseiller du district no 1, maire suppléant de la Ville et substitut à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la période du **1^{er} janvier au 31 mars 2005**.

ADOPTÉE

2005-01-10 CONTRAT DE LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR POUR LES SERVICES COMMUNAUTAIRES AVEC XEROX CANADA LTÉE

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'autoriser M. Alain Bernard, directeur des Services communautaires à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec Xerox Canada Ltée pour la location d'un photocopieur de marque Xerox, modèle WorkCentre Pro 55. Le contrat de location est d'une durée de 5 ans, au coût de **21,651.80 \$** plus taxes, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

2005-01-11 EMBAUCHE DE PERSONNELS TEMPORAIRES - GARDIENS DE PATINOIRES

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que d'engager les personnes suivantes à titre d'employés temporaires pour la saison hivernale 2005, au poste de gardien de patinoires, pour une période n'excédant pas 120 jours; le tout selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur :

- **M. Marc-André Lafrenière**, à compter du 3 janvier 2005;
- **M. François Lessard**, à compter du 10 janvier 2005.

ADOPTÉE

2005-01-12 AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT MODIFIANT LE RÉGLEMENT DE ZONAGE NO 245, AUX FINS DE LIMITER LES ACCÈS AU BOULEVARD DON-QUICHOTTE DANS LA ZONE C04-420

Madame la conseillère, Linda McGrail, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage no 245, aux fins de limiter les accès au boulevard Don-Quichotte dans la zone C04-420.

2005-01-13 MANDAT PROFESSIONNEL ET AUTORISATION DE SIGNATURE – CESSIION DE TERRAINS À LA VILLE (PROJET MILLÉNIUM)

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu de donner mandat à Me Chantal Savard, notaire, pour la préparation et la confection d'un acte de cession des lots **2 845 296**, **2 952 352** et **3 043 544** aux fins du 10 % parc des Phases 1, 2A et 2B du projet domiciliaire Millénium. Tous les frais relatifs à la cession sont à la charge du cédant.

2004-01-13 ... suite

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession à intervenir et tous les documents requis aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2005-01-14

MANDAT À GÉNIVAR GROUPE-CONSEIL – ÉTUDE ADDITIONNELLE DE FAISABILITÉ D'OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE REJETS – COLLECTEUR PLUVIAL BAIE MADORE

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de mandater Génivar Groupe-Conseil inc. pour la réalisation d'une étude additionnelle de faisabilité des objectifs environnementaux de rejets imposés par le ministère de l'Environnement du Québec pour le projet de collecteur pluvial de la Baie Madore, pour un montant n'excédant pas **46,000 \$**, plus taxes, plus les honoraires aux taux horaires pour les items 2A et 2E de l'offre de service du 10 janvier 2005, le tout puisé à même le surplus libre.

D'autoriser Génivar Groupe-conseil inc. à transmettre les documents requis au ministère de l'Environnement du Québec.

ADOPTÉE

DÉPÔTS DES RAPPORTS INTERNES

- Dépôt des rapports du département de la Gestion du territoire.
- Dépôt du rapport de statistiques de la bibliothèque Marie-Uguay.
- Certificat des résultats du registre pour le règlement d'emprunt no 431.

2005-01-15

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu de lever la séance à 20h18.

ADOPTÉE

Michel Tartre
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc

